Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260713-20260713_15-DE

CCA AGGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

DÉCISION 20260713_15

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION VOIX TERRE MARINE

Le Président de Concarneau Cornouaille Agglomération,

> Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
> Vu la délibération n° 20260507_04 en date du 07 mai 2026, portant délégation du Conseil Communautaire au Président pour « attribuer toutes subventions prévues dans le cadre des dispositifs ou programmes validés en conseil communautaire (PLH, aides économiques…) dans la limite des crédits inscrits au budget ».

Décide :

ARTICLE 1 •

L'accompagnement de CCA en matière de portage de projets culturels et artistiques s'effectue sous formes de subventions et prestations aux acteurs culturels.

Des actions ayant été fléchées pour obtenir une subvention mais ayant été annulées, un budget reste disponible pour pouvoir soutenir des projets.

Dans ce contexte et après étude des dossiers, CCA souhaite verser la subvention suivante :

- 1150 € à l'association « Voix terre Marine » pour la 4ème édition de la Fête du chant de marins à Trévignon au mois d'août

Ce versement s'inscrit dans le cadre de l'orientation 4 « Subventions réseaux culturels et nouveaux porteurs de projets ».

ARTICLE 2 •

Le Directeur Général des Services de Concarneau Cornouaille Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait en un exemplaire original • Concarneau, le 13 juillet 2026

Notifié à : Monsieur le Préfet